



# BADMINTON

## RÈGLEMENT CHAMPIONNAT VÉTÉRANS

### SAISON 2015 - 2016



## TABLE DES MATIERES

<b>1. Généralités.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Qualification des équipes.....</b>	<b>3</b>
<b>3. Qualification des joueurs.....</b>	<b>3</b>
<b>4. Hiérarchie des joueurs.....</b>	<b>3</b>
<b>5. Obligation des équipes.....</b>	<b>4</b>
<b>6. Nombre de matchs par rencontre.....</b>	<b>4</b>
<b>7. Déroulement des rencontres.....</b>	<b>5</b>
<b>8. Remplacement d'un joueur.....</b>	<b>6</b>
<b>9. Barème des points sur la rencontre.....</b>	<b>6</b>
<b>10. Forfaits, pénalités et abandon.....</b>	<b>7</b>
<b>11. Disqualifications des joueurs et autres sanctions.....</b>	<b>8</b>
<b>12. Communication des résultats.....</b>	<b>8</b>
<b>13. Réclamations.....</b>	<b>8</b>
<b>14. Adhésion au règlement.....</b>	<b>9</b>

## **Art. 1 : GENERALITES**

Le championnat Interclubs Vétérans des Côtes d'Armor, oppose les équipes des clubs ou union de 2 clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton entre eux. Il ne comporte qu'une division. Les équipes sont réparties en minimum 2 poules de 4 équipes maximum. Le championnat se déroule par rencontres aller-retour pour la phase de poule puis élimination directe pour la phase finale.

## **Article 2 – QUALIFICATION DES EQUIPES**

Les clubs qualifiant une équipe doivent inscrire leur(s) équipe(s) auprès du secrétariat du Comité Départemental au plus tard le 18 septembre 2015 et régler les frais d'inscriptions qui sont de 35€ par équipe. Pour un nouveau club, les frais d'inscription seront offerts l'année de l'affiliation pour une équipe. Les capitaines devront signer la feuille d'inscription (annexe 3) et apposer la mention « Règlement lu et accepté »

## **Article 3 – QUALIFICATION DES JOUEURS**

- Une équipe est composée d'au minimum deux hommes et deux femmes.
- Les équipes ne peuvent être composées que de joueurs et joueuses vétérans né(e)s en 1975 et avant. Toutefois un DU une VI est accepté(e) dans une équipe par rencontre.
- Tout joueur participant à une rencontre d'interclubs doit être en règle **3 jours** avant ladite rencontre, à savoir être :
  - licencié dans le club engagé ou l'un des clubs de l'union engagée,
  - autorisé à jouer en compétition,
- Un joueur pourra jouer en Interclubs et en Interclubs vétérans.

## **Article 4 – HIÉRARCHIE DES JOUEURS**

4.1 - Le classement pris en compte pour la rencontre est celui du vendredi à J-9 du début de la fourchette de date de la journée. *Par ex pour la J1, toutes les rencontres de cette journée se feront avec le classement au 18 septembre. Cf Annexe 1: Calendrier*

4.2 - La hiérarchie des joueurs en simple est établie par ordre de priorité selon son classement hebdomadaire. Le classement SH1 sera forcément supérieur ou égal au SH2 ; idem pour le SD.

4.3 - Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur sont définis par la base classement qui est consultable sur le site internet de la Fédération. (<http://poona.ffbad.org>)

4.4 - Pour les mixtes, le DMI devra être joué par les meilleurs joueurs par rapport au DM2.

4.5 - Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une paire de double.

P3	P2	P1	D9	D8	D7	R6	R5	R4	N3	N2	N1
1 pt	2 pts	3 pts	4 pts	5 pts	6 pts	7 pts	8 pts	9 pts	10 pts	11 pts	12 pts

À classement égal, le capitaine aura le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs.

### **Article 5 - OBLIGATION DES EQUIPES**

Une équipe/entente inscrite en Interclubs Vétéran s'engage à rencontrer chaque équipe de sa poule. Les rencontres auront lieu en semaine du lundi au dimanche suivant les fourchettes de dates proposées dans le calendrier (annexe 1). La finale se jouera si possible sur terrain neutre avant l'AG du Comité Départemental de badminton des Côtes d'Armor.

Dans la convocation envoyée par l'équipe-hôte, mentionner le nom du responsable de la journée; il est l'unique référent en cas de désaccord lors de la rencontre. Ce responsable sera si possible non joueur et veillera aux reports des résultats des matchs sur les feuilles de rencontre (annexe 2); il visera de sa signature l'exactitude des informations et annotera toutes remarques qu'il jugera opportunes.

### **Article 6 - NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE**

Chaque rencontre consiste en 8 matchs: 2 simples hommes, 2 simples dames, 1 double hommes, 1 double dames et 2 doubles mixtes.

Un(e) joueur/joueuse ne peut disputer lors d'une même rencontre deux matchs dans la même discipline. Un joueur ne peut jouer ni un simple dame ni un double dame et réciproquement une joueuse ne peut jouer ni en simple homme ni en double homme. Un double mixte est obligatoirement composé d'un joueur et d'une joueuse.

## **Article 7 - DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE**

Les rencontres doivent se dérouler en semaine à partir de 18h, jusque maximum 24h mais également les weekends.

L'équipe-hôte proposera le lieu, le jour et l'heure de début de la rencontre tout en respectant l'horaire de fin. Les dates et heures de début des rencontres sont fixées après accord des deux équipes et communiquées à la CDV. Il est vivement recommandé de mettre la CDV en copie des échanges d'e-mail pour les propositions de date.

L'équipe-hôte est responsable de l'organisation sportive (location et aménagement du gymnase, tenue de la table de marque, envoi des résultats) et en supporte les frais. Si une restauration est mise en place, l'équipe hôte devra mentionner dans la convocation si elle est gratuite ou payante.

### *7.1 - Convocations*

**Elle informe les équipes et la Commission Vétéran (CDV)** par e-mail des modalités décrites ci-dessous y compris si une restauration est prévue sur place.

### *7.2 - Volants*

Les rencontres peuvent se jouer en volants plumes homologués standard fournis par partage entre les équipes mais également en plastique. Si les joueurs ne sont pas d'accord, c'est le joueur le mieux classé à qui revient le choix.

### *7.3 - Salle*

Le nombre minimum de terrains requis est de 2. L'équipe hôte doit également tenir à disposition une trousse de secours afin de pouvoir intervenir en premiers soins.

### *7.4 - Déclaration de présence et composition d'équipe*

La salle est ouverte au moins 1/4 heure avant le début des rencontres. Une feuille de présence des joueurs (Annexe 4) devra être faite. Les capitaines, seuls responsables de la composition de leur équipe, doivent remettre leur feuille de composition d'équipe (Annexe 5) à la table de marque. L'ordre des matchs est déterminé par le responsable de la journée afin d'améliorer le déroulement de la rencontre (équité sportive, respect des temps de repos, enchaînement des matchs, ...).

### *7.5 - Modifications horaires ou de lieu*

A J-3, une rencontre ne peut plus être reportée sauf circonstances exceptionnelles à justifier par écrit à la CDV dans les 5 jours (e-mail autorisé). Une équipe peut recevoir ses adversaires dans une salle autre que celle(s) de son club.

### *7.6 - Retard d'une équipe*

En cas de retard de plus d'une ½ heure, une pénalité est attribuée à l'équipe retardataire (Cf. article 10). La rencontre doit être jouée dès l'arrivée des retardataires. Le responsable de la journée consignera sur la feuille de rencontre les faits et l'équipe en retard devra dans les 5 jours suivants envoyer à la C.D.V. une lettre explicative. En cas de retard de plus d'une heure par rapport à l'heure de convocation, l'équipe en retard est considérée forfait. En cas de retard répété d'une équipe, la C.D.V. décidera d'une éventuelle sanction.

### *7.7 - En cas de problème de date*

A défaut de pouvoir se mettre d'accord sur une date de rencontre à 8 jours de la fin de la fourchette de date, l'équipe hôte doit, en ultime recours, se tourner vers la Commission Départementale Vétéran qui tranchera aux vues des arguments de chacune des équipes concernées.

## **Article 8 - REMPLACEMENT D'UN JOUEUR**

Lors d'une rencontre, le responsable de la journée peut autoriser le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure, par un autre joueur qualifié, à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match.

## **Article 9 - BARÈME DES POINTS SUR L'ENSEMBLE DES RENCONTRES**

En phase de poule, chaque match gagné rapporte 1 point à l'équipe. A l'issue des 8 matchs, la rencontre est remportée par l'équipe ayant gagné le plus de matchs. La rencontre est considérée comme nulle si chaque équipe gagne 4 matchs.

Le classement des équipes dans la poule est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant : **Victoire = 3 points, Nul = 2 points, Défaite = 1 point.**

S'il y a égalité entre deux équipes ou plus, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres. Si l'égalité persiste, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres. Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Lors de la phase finale, dans le cas d'une rencontre nulle, c'est le setaverage puis si nécessaire le pointaverage qui séparera les deux équipes et en ultime recours c'est l'équipe qui a fait jouer le joueur le moins jeune lors de cette rencontre qui la remportera.

## **Article 10 – FORFAITS, PENALITES ET ABANDON**

### **10.1 – Liste des faits et leurs sanctions et pénalités associés**

<b>Faits</b>	<b>Sanctions</b>	<b>Pénalités</b>
Erreur de Hiérarchie	Les deux matchs sont perdus par WO	1 point de pénalité
Match(s) non joué(s)	Match(s) perdu(s) par WO	1 point de pénalité par match
Match(s) non joué(s) consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent	Match perdu par WO	0 point de pénalité
Rencontre non jouée <sup>(1)</sup>	Score final est à 0-0	2 points de pénalité
Joueur/Joueuse non autorisé(e) à la compétition	Tous les matchs concernés sont perdus par WO	1 point de pénalité
Equipe en retard >30 min		1 point de pénalité
Equipe en retard > 1h	Défaite 8-0 pour l'équipe retardataire	1 point de pénalité
2 VI dans la même équipe	Match(s) joué(s) par le/la 2 <sup>ème</sup> VI perdu par WO	1 point de pénalité par match
Non déplacement d'une équipe	Défaite 8-0	1 point de pénalité 100€ d'amende (Sf raison majeur)
Report d'une journée à J<3	Défaite 8-0	1 point de pénalité
Joueur/Joueuse non licencié(e)	Tous les matchs concernés sont perdus par WO	1 point de pénalité par match
Equipe forfait	Défaite 8-0	1 point de pénalité
Abandon d'une équipe en phase de poule <sup>(2)</sup>	le classement de la poule ne tiendra pas compte des scores des rencontres précédentes de cette équipe. Les résultats individuels des joueurs resteront comptabilisés sur POONA.	300€ d'amende
Abandon d'une équipe en phase finale <sup>(3)</sup>	Défaite 8-0	300€ d'amende

- (1) L'article 7-7 autorise la CDV à ne pénaliser qu'une des deux équipes en fonction des arguments de chacune.
- (2) L'abandon devra être notifié par courrier postal avec accusé de réception au secrétariat du Comité Départemental 22 de Badminton.
- (3) Il ne sera pas effectué de repêchage.

**10.2** - En cas de forfaits de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en simple hommes se fera sur le 2ème simple).

## **Article 11 - DISQUALIFICATIONS DE JOUEURS ET AUTRES SANCTIONS**

Le responsable de la journée pourra sur la feuille de rencontre demander à la CDV de prendre des sanctions contre un joueur et/ou une équipe qui aurait eu une attitude contraire à l'éthique sportive.

## **Article 12 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS**

L'organisateur des rencontres a la charge :

12.1 - D'envoyer par e-mail les résultats des rencontres sur le mail [veterans@codepbad22.com](mailto:veterans@codepbad22.com) dès la fin des rencontres. Dans la mesure du possible, joindre la feuille de rencontre.

12.2 - D'envoyer par courrier les résultats au Comité Départemental, au plus tard J+2 suivant la journée de compétition (cachet de la poste faisant foi). Le dossier se composera des feuilles de rencontre, des feuilles de composition d'équipe et des feuilles de présence.

## **Article 13 - RÉCLAMATIONS**

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être signalées au responsable de la journée, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 7 suivants par courrier adressé au secrétariat du Comité Départemental.

Après validation des feuilles de rencontre, la Commission Départementale Vétérane (CDV) notifiera les éventuels points de pénalités par e-mail puis simple courrier postal aux capitaines des équipes concernées. Un listing des pénalités sera mis en ligne sur le site du comité.



Si un club conteste une pénalité, il peut faire appel auprès de la commission litige régionale par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours qui suivent :

- soit le fait générateur,
- soit la réception de la décision faisant grief (cachet de la poste faisant foi),

accompagnée d'un règlement de 86€ correspondant aux droits de consignation. Les pénalités restent maintenues jusqu'au verdict de commission litige régionale.

#### **Article 14 – ADHESION AU REGLEMENT**

Le règlement Fédéral s'appliquera pour tous les points non développés dans ce règlement. L'organisation du Championnat Interclubs Départemental Vétéran ainsi que la modification des articles du présent règlement est à l'issue de chaque saison à la seule initiative de la C. D. V. Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

Ce règlement annule et remplace tous les précédents. Il a été présenté par la CDV des Côtes d'Armor aux membres du Conseil d'Administration du Comité 22 qui l'a avalisé le 25 juin 2015.